



CHOISY-le-ROI

Place Gabriel péri
94600 Choisy-le-Roi
www.choisyleroi.fr
☎01.48.92.44.44

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du Samedi 28 mars 2026

Conseil municipal d'installation

Samedi 28 mars 2026 – 9h

Salle du conseil Municipal – Hôtel de ville

Déroulé de séance

- Introduction de la séance (*Maire sortant – Tonino PANETTA*)
- Installation du Conseil municipal (*Maire sortant – Tonino PANETTA*)
- Élection du Maire (*Mme BALLEREAU Annick aidée par l'administration*)
- Détermination du nombre d'adjoints (*Le nouveau Maire – Tonino PANETTA*)
- Élection des adjoints au Maire (*Le nouveau Maire – Tonino PANETTA*)
- Désignation des conseillers territoriaux (*Le nouveau Maire- Tonino PANETTA*)
- Délégation au Maire des attributions du Conseil prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (*Le nouveau Maire - Tonino PANETTA*)

Introduction de la séance

Monsieur Tonino PANETTA, Maire sortant : mot simple d'ouverture de séance

1 - Installation du Conseil municipal

- Vous avez été convoqués dans les formes légales, en application, notamment, des articles L.2121-7, L.2121-10, L.2121-12 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ce samedi 28 mars 2026 à 9 heures pour procéder à l'élection du Maire et des Adjoints et à l'élection des conseillers territoriaux.
- Je vais procéder à l'appel nominal des Conseillères municipales et des Conseillers municipaux. **Si vous détenez un pouvoir**, veuillez le préciser au moment de l'appel de votre nom et indiqué pour qui vous le détenez « **mandat pour M. ---** »

Je demande à l'administration de confirmer que le mandat de Madame COHEN Rachel a bien été donnée à Monsieur DRUART Frédéric et que Monsieur MADIANDE Jordan a bien donné mandat à Monsieur ALBERT Robin.

	Mme/M	NOM	PRENOM
1	Monsieur	PANETTA	Tonino
2	Madame	OSTERMEYER	Sushma
3	Monsieur	ID ELOUALI	Ali
4	Madame	FRANCISOT	Amandine
5	Monsieur	THIAM	Moustapha
6	Madame	BENKAHLA	Malika
7	Monsieur	BOURVEN	Julien
8	Madame	HACHE	Bénédicte
9	Monsieur	DRUART	Frédéric
10	Madame	CHENU	Stéphanie
11	Monsieur	ANDRIANTAFIKA	Joséphin
12	Madame	RENÉ	Katiana
13	Monsieur	MARQUES	Henrique
14	Madame	BOUGUEROUA	Hamida
15	Monsieur	COELHO	Vasco
16	Madame	LANTERNIER	Lucie
17	Monsieur	PONS	Yannig
18	Madame	GAULIER	Danièle
19	Monsieur	POUDY	Franklin
20	Madame	LAZIC	Nathalie
21	Monsieur	GARROUT	Karim
22	Madame	BENLARBI	Malika

	Mme/M	NOM	PRENOM
23	Monsieur	BOLLE	Kristian
24	Madame	ROQUES	Delphine
25	Monsieur	SOMSOUK	Billy
26	Madame	BALLEREAU	Annick
27	Monsieur	CHASSAY	Laurent
28	Monsieur	SALLAM LEMOINE	Bénédicte
29	Monsieur	OMRANE	Alain
30	Madame	SASU	Hancès
31	Monsieur	SAÏDJI	Hamid
32	Madame	COHEN	Rachel
33	Monsieur	BOUGRASSA	Aziz
34	Monsieur	ALBERT	Robin
35	Madame	TAZAMOUCHT	Zahia
36	Monsieur	AHRIKA	Youssef
37	Madame	ZENATI	Ahlem
38	Monsieur	BAUHAIN	Matthieu
39	Madame	SAMARCQ	Claire
40	Monsieur	MADIANDE	Jordan
41	Madame	FOURNIAUD	Martine
42	Monsieur	BALIAS	Thierry
43	Madame	BEAURY	Céline

➤ Je vous rappelle les résultats des opérations électorales du dimanche 22 mars 2026 :

Ont obtenu :

- La liste « Choisy Rassemblé » 5879 voix soit 54,45%
- La liste « Front populaire pour Choisy » 4919 voix soit 45,55%

Aux termes de l'article L.262 du Code électoral, les 43 sièges de conseillers municipaux à pourvoir ont été attribués comme suit :

- La liste « Choisy Rassemblé » 33 sièges
- La liste « Front populaire pour Choisy » 10 sièges

Je déclare ces conseillers et conseillères installés dans leurs fonctions

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, il convient de **désigner une ou un secrétaire de séance**, je propose **Madame SALLAM LEMOINE Bénédicte** la plus jeune d'entre nous.

Enfin, j'invite Madame BALLEREAU Annick, doyenne de l'assemblée, à présider ce Conseil municipal d'installation.

(Madame BALLEREAU Annick s'installe à la place réservée au Maire)

2 – Élection du Maire

➤ Je constate que la condition de quorum est remplie (*rappel de la règle : au moins 22 conseillers présents mais les mandats ne sont pas inclus dans ce décompte*)

➤ **Je vous donne lecture des articles du Code concernant l'élection du Maire et des adjoints :**

En application des articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-7-2 du CGCT, le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Pour le Maire, en cas d'égalité de suffrages, la plus âgée est déclarée élue.

Les adjoints et adjointes, sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Chacune des listes, est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. En cas d'égalité de suffrages, les candidats et candidates de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Je vous rappelle que dans le cas de notre Conseil municipal, qui comprend un nombre impair de membres (43), la majorité absolue est égale à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur, c'est-à-dire 22.

- Il convient de désigner des assesseurs qui devront signer le procès-verbal : (*Par convention, le plus âgé après le doyen et le plus jeune après le secrétaire de séance.*) Je vous propose de demander à **Monsieur COELHO Vasco et Madame SAMARCQ Claire** de remplir ce rôle.

Nous allons maintenant procéder à l'élection du Maire

- **Quelles sont les candidatures ?**

Monsieur PANETTA Tonino a déjà fait part de sa candidature, y en a-t-il d'autres ?

Monsieur Robin ALBERT fait acte de candidature.

(les enveloppes et bulletins vont vous être distribués)

- **Nous allons procéder au vote à bulletin secret. Il vous a été distribué des bulletins. Vous voudrez bien en déposer un dans l'urne que nous allons faire passer.**
- **Y a-t-il des conseillers ou conseillères qui ne souhaitent pas prendre part au vote ?**

Passage de l'urne (appeler les conseillers un par un)

	Mme/M	NOM	PRENOM
1	Monsieur	PANETTA	Tonino
2	Madame	OSTERMEYER	Sushma
3	Monsieur	ID ELOUALI	Ali
4	Madame	FRANCISOT	Amandine
5	Monsieur	THIAM	Moustapha
6	Madame	BENKAHLA	Malika
7	Monsieur	BOURVEN	Julien
8	Madame	HACHE	Bénédicte
9	Monsieur	DRUART	Frédéric
10	Madame	CHENU	Stéphanie
11	Monsieur	ANDRIANTAFIKA	Joséphin
12	Madame	RENÉ	Katiana
13	Monsieur	MARQUES	Henrique
14	Madame	BOUGUEROUA	Hamida
15	Monsieur	COELHO	Vasco
16	Madame	LANTERNIER	Lucie
17	Monsieur	PONS	Yannig
18	Madame	GAULIER	Danièle
19	Monsieur	POUDY	Franklin
20	Madame	LAZIC	Nathalie
21	Monsieur	GARROUT	Karim
22	Madame	BENLARBI	Malika

	Mme/M	NOM	PRENOM
23	Monsieur	BOLLE	Kristian
24	Madame	ROQUES	Delphine
25	Monsieur	SOMSOUK	Billy
26	Madame	BALLEREAU	Annick
27	Monsieur	CHASSAY	Laurent
28	Monsieur	SALLAM	Bénédicte
29	Monsieur	OMRANE	Alain
30	Madame	SASU	Hancès
31	Monsieur	SAÏDJI	Hamid
32	Madame	COHEN	Rachel(mandat Druart)
33	Monsieur	BOUGRASSA	Aziz
34	Monsieur	ALBERT	Robin
35	Madame	TAZAMOUCHT	Zahia
36	Monsieur	AHRIKA	Youssef
37	Madame	ZENATI	Ahlem
38	Monsieur	BAUHAIN	Matthieu
39	Madame	SAMARCQ	Claire
40	Monsieur	MADIANDE	Jordan (mandat Albert
41	Madame	FOURNIAUD	Martine
42	Monsieur	BALIAS	Thierry
43	Madame	BEAURY	Céline

- J'appelle Mme SALLAM LEMOINE bénédicte notre secrétaire de séance pour le dépouillement, ainsi que M BARANGER, le Directeur général des services, qui l'aidera dans sa mission.

Dépouillement

- **Le résultat du vote est le suivant :**

Voir feuille de résultats remise par la DGS

a-Nombre de conseiller.ère.s présent.e.s à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b-Nombre de votant.e.s	43
c-Nombre de suffrages déclarés nuls (<i>art. L.66 du code électoral</i>)	0
d-Nombre de suffrages blancs (<i>art. L.65 du code électoral</i>)	0
e-Nombre de suffrages exprimés (<i>b-c-d</i>)	43
f-Majorité absolue	

- **Ont obtenu**

Monsieur PANETTA33 voix
Monsieur ALBERT10 voix

Monsieur PANETTA Tonino

Ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé Maire

- Remise de l'écharpe au nouveau Maire par Madame BALLEREAU Annick.
- Madame BALLEREAU remet le bouquet au Maire
- Monsieur le Maire remet le bouquet à la doyenne, Madame BALLEREAU.

Madame BALLEREAU Annick reprend sa place dans l'assemblée

➤ **Le nouveau Maire : « Je prends la présidence de l'assemblée »**

Discours personnel (annexé)

Puis, intervention de la tête de liste de l'opposition Robin ALBERT (annexé)

3 – Détermination du nombre d'adjoints

- L'ordre du jour appelle maintenant la détermination du nombre d'adjoints

En vertu des articles L.2122-1 et suivants du CGCT, il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal. Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal. Le Conseil municipal de notre commune étant composé de 43 conseillers municipaux, le nombre maximum d'adjoints est de douze (12). Par ailleurs, en vertu des articles L.2122-2-1 et L.2143-1 du CGCT, il est possible de désigner des adjoints de quartier dans la limite de 10% de l'effectif légal du Conseil municipal, soit 4 adjoints de quartier.

Je vous propose de conserver le nombre de 16 adjoints dont 4 adjoints de quartier.

Le Maire procède au vote à main levée

Résultat du vote :

NPPV	10	Contre	0	Pour	33
------	----	--------	---	------	----

4 – Élection des adjoints

➤ Conformément à l'article L.2122-7-2, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

➤ **1 liste a été déposée par la majorité.**

Je vais vous donner lecture du nom des candidats de la liste que je présente :

1. Monsieur ID ELOUALI Ali
2. Madame OSTERMEYER Sushma
3. Monsieur DRUART Frédéric
4. Madame FRANCISOT Amandine
5. Monsieur THIAM Moustapha
6. Madame HACHE Bénédicte
7. Monsieur MARQUES Henrique
8. Madame LANTERNIER Lucie
9. Monsieur COELHO Vasco
10. Madame BENKAHLA Malika
11. Monsieur BOURVEN Julien
12. Madame CHENU Stéphanie
13. Monsieur ANDRIANTAFIKA Joséphin
14. Madame BENLARBI Malika
15. Monsieur GARROUT Karim
16. Madame BOUGUEROUA Hamida

➤ **Y a-t-il dépôt d'une autre liste ?**

➤ **Je constate 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoints au Maire**

➤ Il va être procédé à la distribution de l'enveloppe et des bulletins de vote

Les agents passent déposer les enveloppes et les bulletins

➤ **Nous allons procéder au vote à bulletin secret**

Y a-t-il des conseillers ou conseillères qui souhaitent s'abstenir ?

Passage de l'urne (appeler les conseillers un par un)

	Mme/M	NOM	PRENOM
1	Monsieur	PANETTA	Tonino
2	Madame	OSTERMEYER	Sushma
3	Monsieur	ID ELOUALI	Ali
4	Madame	FRANCISOT	Amandine
5	Monsieur	THIAM	Moustapha
6	Madame	BENKAHLA	Malika
7	Monsieur	BOURVEN	Julien
8	Madame	HACHE	Bénédicte
9	Monsieur	DRUART	Frédéric
10	Madame	CHENU	Stéphanie
11	Monsieur	ANDRIANTAFIKA	Joséphin
12	Madame	RENÉ	Katiana
13	Monsieur	MARQUES	Henrique
14	Madame	BOUGUEROUA	Hamida
15	Monsieur	COELHO	Vasco
16	Madame	LANTERNIER	Lucie
17	Monsieur	PONS	Yannig
18	Madame	GAULIER	Danièle
19	Monsieur	POUDY	Franklin
20	Madame	LAZIC	Nathalie
21	Monsieur	GARROUT	Karim
22	Madame	BENLARBI	Malika

	Mme/M	NOM	PRENOM
23	Monsieur	BOLLE	Kristian
24	Madame	ROQUES	Delphine
25	Monsieur	SOMSOUK	Billy
26	Madame	BALLEREAU	Annick
27	Monsieur	CHASSAY	Laurent
28	Monsieur	SALLAM	Bénédicte
29	Monsieur	OMRANE	Alain
30	Madame	SASU	Hancès
31	Monsieur	SAÏDJI	Hamid
32	Madame	COHEN	Rachel
33	Monsieur	BOUGRASSA	Aziz
34	Monsieur	ALBERT	Robin
35	Madame	TAZAMOUCT	Zahia
36	Monsieur	AHRIKA	Youssef
37	Madame	ZENATI	Ahlem
38	Monsieur	BAUHAIN	Matthieu
39	Madame	SAMARCQ	Claire
40	Monsieur	MADIANDE	Jordan
41	Madame	FOURNIAUD	Martine
42	Monsieur	BALIAS	Thierry
43	Madame	BEAURY	Céline

- J'appelle Mme SALLAM LEMOINE Bénédicte, notre secrétaire de séance ainsi que M BARANGER, notre Directeur général des services, pour procéder au dépouillement.
- Le dépouillement du vote est le suivant :

Voir feuille de résultats remise par la DGS

a-Nombre de conseiller.ère.s présent.e.s à l'appel n'ayant pas pris part au vote	10
b-Nombre de votant.e.s	33
c-Nombre de suffrages déclarés nuls (art. L.66 du code électoral)	0
d-Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	1
e-Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	32
f-Majorité absolue	

• **Ont obtenu**

Liste menée par la majorité32 voix

Je déclare élus adjoints et adjointes au Maire Mesdames et Messieurs :

1	Monsieur ID ELOUALI Ali
2	Madame OSTERMEYER Sushma
3	Monsieur DRUART Frédéric
4	Madame FRANCISOT Amandine
5	Monsieur THIAM Moustapha
6	Madame HACHE Bénédicte
7	Monsieur MARQUES Henrique
8	Madame LANTERNIER Lucie

9	Monsieur COELHO Vasco
10	Madame BENKAHLA Malika
11	Monsieur BOURVEN Julien
12	Madame CHENU Stéphanie
13	Monsieur ANDRIANTAFIKA Joséphin
14	Madame BENLARBI Malika
15	Monsieur GARROUT Karim
16	Madame BOUGUEROUA Hamida

➤ **Je vais appeler un par un les adjointes et adjoints pour qu'ils prennent place à mes côtés**

Remise des écharpes par le Maire à chaque adjointe et adjoint

Lecture de la charte de l' élu local par Monsieur le Maire, Tonino PANETTA

- En application de la loi n° 2025-1249 du 22 décembre 2025, je dois vous donner lecture de la charte de l' élu local, prévue à l' article L 2121-7 et aux articles L. 1111-12 à L 1111-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

« Charte de l' élu local

L' article L. 1111-12 du CGCT dispose que les droits et devoirs prévus aux articles L. 1111-13 et L. 1111-14 du même code constituent la charte de l' élu local.

Ainsi, les élus sont soumis au respect des principes suivants :

Article L. 1111-13 du CGCT

« Dans l' exercice de son mandat, l' élu local s' engage à respecter les principes de liberté, d' égalité, de fraternité et de laïcité ainsi que les lois et les symboles de la République.

L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l' exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d' intérêts réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l' organe délibérant dont il est membre, l' élu local s' engage à les faire connaître avant le débat et le vote.

L' élu local s' engage à ne pas utiliser à d' autres fins les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l' exercice de son mandat ou de ses fonctions.

Dans l' exercice de ses fonctions, l' élu local s' abstenait de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel.

L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l' organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné.

Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l' ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et des décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité territoriale, les dons, avantages et invitations d' une valeur qu' il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat.

Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d' usage et les déplacements effectués à l' invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d' un autre mandat électif. »

Article L. 1111-14 du CGCT

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d' une indemnité pour l' exercice effectif de leurs fonctions électives et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l' exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l' article L. 382-31 du code de la sécurité sociale et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l' occasion de leurs fonctions, d' une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux. Il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures.

Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article L. 1111-13. Un décret en Conseil d'Etat détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Je vous précise que cette charte ainsi que le chapitre III « conditions d'exercice des mandats locaux » du CGCT figurent également dans le guide de l'élu qui vous a été remis, et qui vous permet de prendre connaissance des premières informations utiles, notamment pour les nouveaux élus.

5 – Élection des Conseillers territoriaux

Le Conseil municipal de la Commune de Choisy-le-Roi doit désigner parmi ses membres, six représentants qui siégeront au Conseil Territorial, auxquels s'ajoutera Monsieur Tonino PANETTA, Conseiller métropolitain élu au suffrage universel direct lors de l'élection du 22 mars 2026, soit en tout pour la commune 7 représentants.

Cette élection se déroulera, conformément à l'article L 5211-6- du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin de liste à un tour avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

2 listes composées de 6 candidats sont présentées.

Je vous donne lecture de la liste présentée par la majorité :

1. Monsieur POU DY Franklin
2. Madame GAULIER Danièle
3. Monsieur SOMSOUK Billy
4. Madame RENE Katiana
5. Monsieur ID ELOUALI Ali
6. Madame OSTERMEYER Sushma

Je vous donne maintenant lecture de la liste présentée par Monsieur ALBERT Robin :

1. Monsieur BAUHAIN Matthieu
2. Madame TAZAMOUCHE Zahia
3. Monsieur ALBERT Robin
4. Madame ZENATI Ahlem
5. Monsieur MADIANDE Jordan
6. Madame FOURNIAUD Martine

➤ **Nous allons procéder au vote à bulletin secret**

Y a-t-il des conseillers ou conseillères qui souhaitent s'abstenir ?

Passage de l'urne (appeler les conseillers un par un)

	Mme/M	NOM	PRENOM
1	Monsieur	PANETTA	Tonino
2	Madame	OSTERMEYER	Sushma
3	Monsieur	ID ELOUALI	Ali
4	Madame	FRANCISOT	Amandine
5	Monsieur	THIAM	Moustapha
6	Madame	BENKAHLA	Malika
7	Monsieur	BOURVEN	Julien
8	Madame	HACHE	Bénédicte
9	Monsieur	DRUART	Frédéric
10	Madame	CHENU	Stéphanie
11	Monsieur	ANDRIANTAFIKA	Joséphin
12	Madame	RENÉ	Katiana
13	Monsieur	MARQUES	Henrique
14	Madame	BOUGUEROUA	Hamida
15	Monsieur	COELHO	Vasco
16	Madame	LANTERNIER	Lucie
17	Monsieur	PONS	Yannig
18	Madame	GAULIER	Danièle
19	Monsieur	POUDY	Franklin
20	Madame	LAZIC	Nathalie
21	Monsieur	GARROUT	Karim
22	Madame	BENLARBI	Malika

	Mme/M	NOM	PRENOM
23	Monsieur	BOLLE	Kristian
24	Madame	ROQUES	Delphine
25	Monsieur	SOMSOUK	Billy
26	Madame	BALLEREAU	Annick
27	Monsieur	CHASSAY	Laurent
28	Monsieur	SALLAM	Bénédicte
29	Monsieur	OMRANE	Alain
30	Madame	SASU	Hancès
31	Monsieur	SAÏDJI	Hamid
32	Madame	COHEN	Rachel(mandat Druart)
33	Monsieur	BOUGRASSA	Aziz
34	Monsieur	ALBERT	Robin
35	Madame	TAZAMOUCHT	Zahia
36	Monsieur	AHRIKA	Youssef
37	Madame	ZENATI	Ahlem
38	Monsieur	BAUHAIN	Matthieu
39	Madame	SAMARCQ	Claire
40	Monsieur	MADIANDE	Jordan (mandat Albert)
41	Madame	FOURNIAUD	Martine
42	Monsieur	BALIAS	Thierry
43	Madame	BEAURY	Céline

➤ J'appelle Mme SALLAM LEMOINE Bénédicte, notre secrétaire de séance ainsi que M BARANGER, notre Directeur général des services, pour procéder au dépouillement.

➤ Le dépouillement du vote est le suivant :

• **Ont obtenu** (voir document remis par la DGS)

Liste menée par la majorité33. voix, soit5 sièges

Liste menée par Monsieur ALBERT Robin10 voix, soit1 siège

Je déclare élus conseillers territoriaux :

1	Monsieur POUDY Franklin
2	Madame GAULIER Danièle
3	Monsieur SOMSOUK Billy
4	Madame RENE Katiana
5	Monsieur ID ELOUALI Ali
6	Monsieur BAUHAIN Matthieu

(Pour mémoire, Monsieur Tonino PANETTA, conseiller métropolitain, siège d'office au Conseil territorial)

La première réunion du Conseil de territoire de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre se tiendra **le 14 avril 2026**. Je vous remercie de noter cette date.

6 - Délégation au Maire des attributions du Conseil prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales permet au Conseil municipal de charger le Maire en tout ou partie, pour la durée de son mandat, de prendre par délégation certaines décisions énumérées limitativement.

Les décisions prises dans ce cadre sont assimilées à des délibérations dans la valeur juridique. Le Maire devra rendre compte à chaque séance du Conseil municipal des décisions qu'il a été amené à prendre au titre des délégations.

Monsieur ALBERT prend la parole :

« Monsieur le Maire ce qu'on porte c'est qu'on veut dire qu'au niveau de ses délégations là certes ce que vous avez dit ça permet en fonctionnement pour la municipalité et là-dessus on ne dit pas le contraire pour tout ce qui est du tout venant et le quotidien. Par contre dans les délégations, il y a des pouvoirs certains qui pour nous on aimerait qu'il ne soit pas voté en bloc, on a 31 points on aimerait les voter une à une si c'est possible. Parce que du coup, je justifie la raison, c'est que dans ces délégations bien sûr comme j'ai dit il y a du quotidien mais il y a également des sujets qui engagent la municipalité au-delà même de nos mandats. Je pense notamment à des prêts pour la ville, des gros prêts. Je pense notamment à la préemption de certains locaux et en fait ça nous permet de garder au sein du conseil municipal des débats et pas seulement d'être informé une fois que les décisions ont été prises. Merci à Monsieur le Maire »

Le Maire :

« C'est prévu par la loi mais lorsqu'on vous les présente si vous voulez les voter une par une on peut mais ça revient un peu au même puisque vous avez toute liberté d'extraire une des décisions et de demander explication au conseil et puis il peut y avoir débat parce que celle qui vous pose pas de problème il peut y en avoir 30 ou 40 ça évite de passer 2 heures dessus vous vous souhaitez des explications et ce moment-là on les votent bien sûr on n'est pas obligé de doigter tout en bloc on vote tout en bloc si vous n'avez rien relevé qui vous interpelle »

Vote à main levée :

Résultat du vote :

NPPV	10	Contre		Pour	33
------	----	--------	--	------	----

Monsieur PONS Yannig a donné mandat à Madame Bénédicte HACHE pour cette délibération.

Je demande à Mme BALLEREAU, notre doyenne, Mme SALLAM LEMOINE, notre secrétaire, Madame SAMARCQ et Monsieur COELHO, les assesseurs, de ne pas quitter la salle pour signer les procès-verbaux.

- Les discours qui ont été prononcés aujourd'hui peuvent être annexés au PV. Je vous invite donc à les transmettre à l'administration à l'adresse mail de la direction générale (direction.generale@choisyleroi.fr).
- Je vous informe que conformément aux dispositions prévues par l'article L 2121-28 du Code Général des collectivités territoriales, le groupe « Pour vivre Mieux à Choisy – union de la gauche communiste, socialiste, écologiste et citoyenne » est constitué et sera présidé par M Matthieu BAUHAIN.

Monsieur BAUHAIN prend la parole : « Il n'y a pas de prise de parole pour les groupes politiques ? »

Le Maire « non, ce conseil municipal est spécial où le protocole donne la parole à la tête de liste arrivée deuxième. Mais vous pourrez vous exprimer en tous lieux et aux prochains conseils municipaux ».

- Je vous informe qu'il y aura un **Conseil municipal le 7 Avril 2026 à 19h00, salle du Conseil municipal à l'Hôtel de ville** pour élire nos délégués dans les différentes instances.
- Je vous invite, pour celles et ceux qui n'auraient pas pu le faire dans la semaine, à aller **faire la photographie individuelle** et à **retirer votre équipement informatique** dont vous allez être dotés pendant cette mandature pour pouvoir suivre les dossiers des instances, Conseils et bureaux municipaux, en version numérique en séance, et **qui vous servira dès le 7 avril** et dont la convocation vous sera transmise dès la semaine prochaine.
- Remerciements



DISCOURS DU MAIRE – Conseil d'installation

Je me rappelle 2020, je pense que cette élection restera dans l'histoire de Choisy ce fut une victoire historique après 63 ans de mainmise communiste sur notre ville, n'y voyez pas là une attaque je le dis souvent : je respecte les communistes je suis dans cette ville depuis 65 ans, j'ai vécu avec eux et je rappelle souvent les bonnes choses qu'ils ont pu faire. Beaucoup de mes amis sont communistes, mais je lutte contre les dirigeants et l'on voit bien dans ce monde que les dirigeants, une majorité, ne respectent pas leurs habitants. Les premiers trompés ont été les communistes qui sont des personnes généreuses, qui y croyaient. Gamin, dans ma ville, il y avait une grande fête, « la fête à Choisy-le-Roi » avec la cavalcade, des défilés de Majorette. Et pour les plus anciens, rappelez-vous sur ce qui est maintenant l'avenue du Général Leclerc qu'on appelait l'avenue de Versailles, il y avait cette grande fête foraine avec des attractions, la loterie, les auto tamponneuses... J'avais 7, 8 ans je regardais mes copains dans les autos tamponneuses et la première fois que j'ai eu un tour d'auto-tamponneuses, ce sont des amis, des voisins de mes parents communistes qui m'ont offert ce tour d'auto tamponneuses et ça, je ne l'ai jamais oublié. Adolescent, un de mes meilleurs amis d'enfance et ses parents communistes, vont au cinéma, « *Le splendide* » je n'étais jamais allé au cinéma de ma vie. Ce très beau cinéma qui n'est plus là, remplacé par un supermarché, comme l'a dit et chanté si bien Eddy Mitchell dans « *La dernière séance* ». Mon ami me dit « viens », j'ai dit : « je ne peux pas ». Je n'avais pas l'argent pour aller au cinéma et c'est mon ami communiste qui m'a offert ma première place de cinéma.

Cela pour vous dire que les temps ont bien changé. Nous sortons d'une campagne dont bien sûr je tournerai la page, mais ce fut une bataille plus que féroce ou certaines phrases, certains mots, n'avaient pas leur place.

J'en profite pour rendre hommage au Maire de Paris et au Maire de Marseille. Ils ne font pas partie de ma famille politique mais je leur rends hommage parce qu'ils ont su garder leurs convictions, ils ont su prendre le risque de perdre en ne s'alliant pas avec l'indicible. Bravo, l'espoir demeure dans notre pays. D'autres Maires à droite ont fait de même. Je

rends hommage à cette famille politique qui a su garder son âme et ces valeurs. Ce n'est pas de moi, c'est Michel Noir qui l'avait dit, c'est resté dans les mémoires, mais un peu oublié « *mieux vaut perdre les élections que perdre son âme* ».

Je voudrais remercier bien sûr mon équipe, ma formidable équipe, pleine de responsabilités, travailleuse et unie. Je voudrais aussi remercier M Ali Id Elouali et M Moustapha Thiam qui ont tenté leur chance. Je ne suis pas contre l'ambition. Nous avons travaillé ensemble jusqu'au dernier jour. Ils ont voté le budget, il y a eu des différences ici et là ce qui est normal dans un débat mais grâce à eux, à mon équipe, à nous tous (contrairement à ce qui a été dit), Choisy-le-Roi n'a pas été immobile. Choisy-le-Roi a avancé face aux critiques, aux insultes, aux montages : « il s'est allié », « ils ont trahi » « quelle fusion ! ». **Une fusion parfaitement naturelle basé sur le programme, l'idée et la responsabilité.**

Alors bien sûr, en face c'était une fusion d'amour, une fusion d'amitié, ça n'était pas une fusion au service des partis, ce n'était pas une fusion au nom de l'idéologie, pas du tout ! Ils s'aiment tellement que 24 h après ils se sont scindés en 2 ! Je suis obligé de vous dire ça parce que dans notre pays la situation est grave. Au soir des élections, la tête de liste est venue me serrer la main, me féliciter, j'ai hésité puis j'ai accepté en lui disant : « *Mais éloigne toi de ce merdier, ce n'est pas la gauche* ». La gauche c'était Michel Rocard, la vraie gauche qui doit se retourner dans sa tombe, c'était Pierre Mendes France, et je voudrais remercier les communistes de Choisy, les socialistes, qui m'ont apporté leurs suffrages dans l'intérêt de la ville.

J'ai fait de nombreuses campagnes contre les deux derniers Maires. J'ai connu tous les Maires de Choisy depuis 1960, mais jamais je n'ai vécu ça. Jamais aux 4 coins de la rue on ne m'a traité de raciste, de fasciste. Lorsque je tombe sur un colistier d'une liste qui recouvre mon affiche alors qu'il y avait de la place à côté, où courtoisement je demande : « pourquoi ? ». Il me répond : « parce que vous êtes des faschos ! ». J'aimerais que l'on prenne conscience de ce mot, de ce qu'est le fascisme. Il était sans doute trop jeune pour comprendre la signification. J'ose espérer qu'en France et en Europe, avec tout ce qui se passe au-delà de nos frontières, que nous n'aurons jamais à connaître ce qu'est le fascisme. Je peux vous donner une première définition du fascisme. Le problème de ces affiches, même si cela peut paraître anodin, je vous l'ai dit ça n'est pas ma première campagne, mais c'est la première fois qu'aucune de nos affiches n'a tenu plus de 10 minutes dans la ville quelle que soit l'heure à laquelle nous allions coller, systématiquement elles étaient recouvertes : c'est ça le début du fascisme, c'est nier l'existence de l'autre, c'est dire « *tu n'existes pas* », « *tu n'as pas le droit à la parole* » et c'est ça qui s'est passé. Lorsque je fais une réunion avec des jeunes, qu'on se permet de venir devant ma permanence pour inciter les jeunes à ne pas me rencontrer : c'est ça le début du fascisme. Lorsqu'un leader nous dit aujourd'hui, parce qu'on n'est pas d'accord avec lui, qu'on est fasciste, raciste, c'est gravissime. Ça s'est passé où ça ? Ça s'est passé en

Union soviétique, lorsqu'une personne n'était pas d'accord ou contestait une quelconque décision, on l'emmenait au stalag : « il n'a pas compris notre idéologie, il faut le soigner ! ».

Au soir des élections, j'ai dit dans mon discours que les jeunes assesseurs LFI se sont bien comportés dans les bureaux de vote. Il est normal, lorsqu'on est jeune, qu'on soit révolté par beaucoup de choses. Je l'étais à leur âge. À 17 ans, j'ai vendu le programme commun au lycée pour ceux qui se rappellent ou qui ont connu ce qu'était le programme commun, comme Jacques Chirac en son temps qui vendait l'Humanité. J'avais 17 ans, c'est ce que j'avais dit d'ailleurs à l'ancien Maire monsieur Daniel Davaisse aujourd'hui je me demande comment j'ai pu le vendre. Mais j'étais d'accord avec ce qui était écrit dedans à l'époque ! D'ailleurs il m'avait dit : « *je dois en avoir un qui traîne à la cave* » car j'en voulais absolument un. Mais en résumé, ce qui était écrit dedans reflétait un peu votre programme : un logement pour tous, un travail pour tous, de l'argent pour tous etc. Comment ne pas être d'accord avec ça, 17 ans, mais la grande question est COMMENT ? Je n'y ai pas vu de réponse.

Donc lorsqu'on habite une ville depuis 65 ans et que pour la première fois je lis sur une demi-page dans un programme : « *il nous faut un maire qui respecte les habitants* » de la part d'une personne qui sort de nulle part, qu'on n'a jamais vu... J'ai de la famille j'ai des amis qui me connaissent, qui savent que je ne suis pas comme ça. Et ce costume qu'on a voulu me tailler, il est trop grand pour moi. Et notre fierté, à Choisy-le-Roi, c'est d'avoir refusé l'aide du national. Mes amis sénateurs m'ont tous proposé leur aide, je les remercie, je remercie Valérie Pécresse qui m'a proposé son aide, Vincent Jeanbrun, mon ami de l'Hay-les-Roses qui est Ministre maintenant et qui travaille sur des choses importantes sur le logement : j'ai refusé toutes ces aides, c'est notre fierté. C'est une élection locale et moi, petit immigré de Choisy-le-Roi, j'ai tenu avec mon équipe pour les choisyennes et aux choisyens pour qu'ils choisissent sans aucune intervention : c'est ça le socle même de la politique.

C'est donc une grande fierté pour moi, je suis fier de mon équipe, de Moustapha Thiam et de Ali Id Elouali qui ont fait de même.

Nous nous sommes battus en tant que choisyens, pour les choisyens et non pour un parti, pour rien d'autre.

Les jeunes, comme je l'ai dit dans une vidéo, sont notre avenir. Quoi que l'on puisse dire d'eux, c'est notre avenir et la plupart des jeunes sont très positifs. Lorsque je les ai rencontrés, ils étaient tous simples, ils n'ont pas demandé de grandes choses. Ils m'ont dit « *Monsieur le Maire on veut juste être écouté* » et je les ai écoutés et ils sont néophytes en politique. Ils m'ont demandé mais : « *Monsieur le Maire pourquoi la droite vous êtes les méchants pourquoi la gauche ce sont les gentils ?* » Eh bien oui c'est comme ça que les choses sont présentées depuis toujours, je dis : « *ce sont des mots, ce sont des paroles* » et je leur dis « *je vais vous donner 2 exemples : un national ancien et un récent qui concerne Choisy-le-Roi.* »

Lorsqu'il y a eu la Première Guerre mondiale, 2 personnes se sont élevées contre le nazisme : le Général de Gaulle et Winston Churchill. D'autres les ont rejoints après et je ne veux pas froisser les gens qui sont ici, mais nous sommes à Choisy-le-Roi, dans une ville très importante, qui était la tête de pont communiste ; encore une fois je respecte les communistes, pas les dirigeants. Un dirigeant célèbre par rapport à ce qu'a fait Winston Churchill et le Général de Gaulle, s'est réfugié à Moscou pour attendre les ordres. C'est l'histoire, c'est factuel. C'est lorsque le pacte germano-soviétique fut rompu que les communistes sont devenus de grands résistants. On a toujours voulu ici travestir cette histoire. Pour exemple, lors d'une soirée dédiée à la 2^{de} guerre mondiale, à la libération et à la résistance, un ancien adjoint à la culture s'est permis de dire durant cette soirée : « *heureusement nos amis russes nous ont parachuté les armes* ». Un grand monsieur, le dernier de l'affiche rouge, s'est levé et a dit : « *excusez-moi monsieur, ce sont les anglais qui nous ont parachuté des armes* ».

Le 2nd exemple que j'ai donné à ces jeunes : le Président Emmanuel Macron a demandé aux Maires de verser la prime pour le pouvoir d'achat qui s'élevait à 800€ maximum pour chaque agent. A l'unanimité de mon conseil municipal, j'ai donné cette prime 100% à chaque agent de la ville. Ça a coûté, mais comme nous l'avons toujours dit, c'était notre marque de reconnaissance envers eux et j'ai dit à ces jeunes : « *nous les méchants de droite nous l'avons donnée* ». Et qui ne l'a pas donné autour de nous ! Vitry, Ivry, les gentils de gauche. Alors ce n'est pas pour critiquer leur choix parce qu'ils font ce qu'ils peuvent avec leurs villes, c'est pour illustrer combien cette notion de droite et de gauche est ridicule aujourd'hui. Chaque Maire doit faire face à de grandes difficultés.

Il y a une crise de logement manifeste. Lorsque nous sommes arrivés, 4800 demandes de logement, aujourd'hui il n'y en a 3400 : c'est 1400 logements attribués et ça n'avait jamais été fait à Choisy-le-Roi. Les chiffres sont officiels et disponibles. Il reste beaucoup de travail et le nombre de personnes qui n'ont pas pu avoir de logement est important et il nous faut bien sûr, travailler là-dessus et j'y mets tout mon cœur lorsque je rencontre des Ministres ou des Sénateurs pour leur dire qu'il faut rétablir le 0% de l'apport pour que les gens puissent avoir accès au logement social, il faut développer le BRS, il faut surtout de la vraie accession sociale à la propriété : ce sont les gens qui sont en HLM depuis 40 ans et qui ont payé stricto sensu leur loyer pendant 40 ans. J'estime que ces personnes doivent pouvoir, lorsqu'ils sont à la retraite, devenir propriétaires de leur logement ou en avoir l'usufruit gratuit. C'est une mesure concrète à mettre en place lorsqu'on a payé 40 ans de loyer. Lorsque je reçois comme je l'ai dit le samedi matin les choisyennes et les choisyens, plus de 500 personnes, 70% de leurs questions et leurs demandes de rendez-vous portent sur le logement.

On nous avait accusés de vouloir évincer une certaine population de Choisy-le-Roi parce que nous avons dit que nous allions stopper la construction de logements sociaux ou tout du moins la diminuer fortement. Pourquoi ? Lorsque je suis arrivé, nous étions à 38%

de logements sociaux. Au terme de ce premier mandat, nous sommes à 40% ça n'a pas baissé et j'ai fait beaucoup de travail notamment à la sablière pour sortir les personnes d'une situation indigne, inqualifiable et scandaleuse depuis 30 ans qui étaient confrontés à une réhabilitation et des travaux qui ne voyaient pas le jour. Avec monsieur Moro, de l'association des locataires, je me suis battu de pied ferme pendant 2 ans pour obliger le bailleur à reconstruire des logements neufs, ce qu'il a finalement accepté

J'ai accepté qu'ils mettent 40 logements sociaux supplémentaires pour que l'opération puisse se faire. J'ai signé le permis de construire il y a 15 jours. Il y a pire comme immobilisme ! Depuis que je suis en place, je me bats toujours avec CDC habitat pour que les résidents des Folies obtiennent enfin la réhabilitation à laquelle ils ont droit.

Ceci pour vous dire qu'une ville comme un pays ne s'administre pas à droite ou à gauche, elle s'administre en fonction des besoins des habitants et les besoins des habitants de Choisy-le-Roi comme dans toutes les villes sont nombreux. Notre ville est une ville pauvre, avec seulement 100 millions d'euros de budget, ce qui est rien par rapport à tout ce qu'il y a lieu d'entreprendre.

J'ai été beaucoup critiqué sur l'économie faite sur la carte Améthyste : j'étais rigoureusement contre, vos amis du Département le savent puisqu'ils m'ont traité de « larmes de crocodile ». Simplement, je fais partie d'une majorité et la loyauté en politique c'est ce qui prime sur tout et comme l'a dit un ministre célèbre « *Un ministre, ça démissionne ou ça ferme sa gueule* » et j'ai failli démissionner. Mais il y avait d'autres enjeux à défendre. Et ce n'est quand même pas nous, au bout de 4 ans d'administration du Département du Val-de-Marne qui avons créé un milliard cent million de déficits. Nous sommes à rien de passer sous tutelle, donc nous ne supprimons rien, nous sauvons ce qui peut être sauvé. D'autres départements ont supprimé, le 91 a supprimé toute aide aux associations pour ne pas être mis sous tutelle. Lorsqu'il n'y a plus d'argent, il n'y a plus d'argent et nous luttons de toutes nos forces pour remplir nos fonctions malgré tout.

Je suis heureux d'avoir eu affaire à une jeunesse qui s'interroge, une jeunesse qui veut vivre différemment de ses parents, comme nous tous, jeunes, voulions le faire. Une jeunesse qui peut être scandalisée, révoltée parce qu'il se passe au niveau international. Je partage ce sentiment mais je ne suis pas Ministre, je ne suis pas diplomate. **Je suis Maire d'une ville où il y a près de 28 nationalités différentes et ma mission c'est que tout le monde cohabite en paix et à Choisy-le-Roi.** C'est le cas aujourd'hui et c'est une de mes plus grandes fiertés. Une de mes plus grandes émotions c'est lorsque nous avons planté ensemble l'arbre de la paix dans le parc Thorez où le rabbin est venu, l'imam est venu, les curés sont venus, les catholiques, les protestants et même les bouddhistes. A Choisy-le-Roi, nous voyons les juifs avec leur kippa se promener, marcher sur les trottoirs en paix, il n'y a pas d'agression. A Choisy-le-Roi, nous voyons les musulmans se rendre à la Mosquée en paix, il n'y a pas d'agression et tous m'ont dit qu'ils comptaient sur moi et je les remercie infiniment de leur confiance. Et comme je le dis à chaque mariage, nous

vivons ensemble, côte à côte avec le respect des cultures, le respect des cultes de chacune et de chacun (et non pas face à face comme de nombreuses personnes incitent à le faire) et cela sous les lois de la République qui nous protègent.

Nous avons fait un programme exceptionnel pour les jeunes. C'est ce que je leur dis face à leur révolte. Ce qui compte avant tout, c'est leur avenir parce que lorsque tout cela sera terminé, d'une manière ou d'une autre, je leur ai dit : *« vous serez seul face à votre avenir. Les personnes qui vous manipulent pour avoir des voix, ils ne seront plus là, mais votre Maire sera toujours là, mon équipe sera toujours là »* parce que seul doit compter leur avenir. Qu'ils gardent en eux leur révolte, il n'y a pas de problème, qu'ils se battent pour des causes qui sont justes, que je peux partager mais dont je ne ferai pas état publiquement, parce que mon rôle, c'est de rassembler. Nous avons diverses nationalités : nous avons des Turcs et des Kurdes, d'ailleurs il y a quelques temps ici même nous avons fait un vœu en faveur des Kurdes, cela crée tout de suite une émotion dans la ville. **Choisy-le-Roi a toujours été une ville d'accueil, une ville solidaire, une ville fraternelle, cela restera. Nous sommes tous unis sous la protection de la République.** Bien sûr, il y a 30 ou 40 ans déjà, il y avait du racisme mais nous étions tous Français, nous regardions les mêmes émissions à la télévision, nous lisions les mêmes livres, nous partagions les mêmes jeux, nous partagions la même cantine et cela nous donnait espoir de travailler ensemble.

On dit qu'il faut toujours, même à son pire ennemi, tendre la main. Donc je me fais une raison, parce que c'est la seule chose qui peut améliorer le quotidien de tout le monde, et la vie dans notre pays, je tends la main, en espérant que les jeunes qui sont perdus sauvegarde la démocratie parce que si je me suis permis de dire ça c'est parce que je pense sincèrement que la démocratie est en danger dans notre pays et en Europe.

Sur le programme bien sûr, que nous avons distribué et qui est très ambitieux, il sera tenu ! Nous avons réalisé 80% du précédent programme et nous avons dû nous adapter à certaines situations : la dalle et le problème d'étanchéité. Le pont Rondu, nous avons dû le fermer car il allait s'effondrer. Nous l'avons refait. La passerelle de la dalle à la gare nous l'avons refaite, elle est magnifique. Il y a un problème de pente à corriger ce qui va être fait dans les prochains jours. La passerelle coté Rive Seine, fermée depuis 12 ans nous l'avons réparée, elle qui allait être détruite par l'ancienne municipalité. La passerelle des navigateurs qui va jusqu'à la prairie, qui attendait depuis 15 ans une rénovation, nous l'avons refaite. Nous avons refait 20 rues, plus que durant ces 15 dernières années. Nous avons créé la police municipale dont tout le monde à priori souhaitait la garder. Je reste de ceux qui disent que la sécurité est une mission régaliennne, que c'est l'Etat qui doit s'en occuper. Mais comme toutes les villes, près de 80% des villes de droite et de gauche, nous sommes contraints de créer une police municipale et nous sommes contraints de la renforcer. Bien que la situation s'améliore à Choisy-le-Roi, il reste beaucoup à faire. Et ça sera aussi une de nos priorités bien sûr avec la végétalisation et puis les missions

primordiales : l'enfance, la petite enfance et la jeunesse. Nous travaillerons sans relâche. Nous espérons ne pas avoir de mauvaises surprises, nous pouvons être inquiets à voir ce qui se passe autour de nous lorsque je vois l'essence bondir à 2,20€ le litre et le gaz qui va augmenter après plus de 2 millions d'euros d'augmentation déjà subis sur notre mandat. Il faudra bien que l'Etat desserre l'étau sur les communes, qu'ils augmentent les subventions, nos dotations et peut-être même qu'il nous accorde un petit déficit léger parce qu'en fonctionnement, je l'ai dit et c'est réel, et les nouveaux arrivants pourront s'en rendre compte, le fonctionnement est dans le rouge. Les résultats du fonctionnement déterminent les investissements possibles. Nous sommes très bien en matière d'investissements puisque la dette de la ville est en dessous de ce qui est considéré acceptable (c'est à dire que l'on prend l'endettement qu'on divise par le nombre d'habitants et on arrive sur un nombre d'années si on voulait abaisser la dette à 0). La moyenne qui est acceptée c'est 12 ans et Choisy-le-Roi on est à 6,7 années. Nous avons de la marge et nous pouvons emprunter pour les investissements à condition que le fonctionnement ne dérape pas. Le fonctionnement ce sont les salaires des agents qui sont amplement mérités et tout ce dont a besoin la commune pour fonctionner. J'espère avec l'opposition qui arrive et qui a écrit beaucoup de choses dessus, sera constructive, je prendrai sans aucun problème toutes les solutions qui pourront nous être apportées pour que le fonctionnement ne dérape pas.

Dès le prochain conseil, le 7 avril j'attends les propositions dans l'intérêt des Choisyens et nous les appliquerons. **Donc bienvenue aux nouveaux arrivants, j'espère que l'on travaillera tous pour l'intérêt des Choisyennes et des Choisyens en transparence.** Merci de votre écoute et vive Choisy !

Discours de Monsieur Robin ALBERT

*Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,*

Je veux d'abord remercier les Choisyennes et les Choisyens qui se sont déplacés pour voter lors de cette élection municipale.

Merci également à ceux qui ont organisé ce conseil municipal d'installation.

Dans une période où la confiance envers la politique est fragilisée, chaque participation compte, et nous avons toutes et tous la responsabilité d'être à la hauteur de ce moment démocratique. Si je présente aujourd'hui ma candidature à la fonction de maire, ce n'est pas pour contester le résultat du vote, mais parce que des milliers d'habitantes et d'habitants ont fait le choix du projet que je portais avec mon équipe.

Il est donc naturel que cette voix soit pleinement représentée dans cette assemblée, et que celles et ceux qui nous ont fait confiance sachent que leur choix continuera d'être défendu ici, au sein du conseil municipal.

Le vote a tranché, et nous en prenons acte avec respect.

Le résultat donne une majorité à l'exécutif municipale de droite, mais il montre aussi qu'une part importante des choisyens ne se reconnaît pas dans cette majorité. Cela montre qu'il existe une part importante des choisyens qui ont plébiscité un projet de gauche, pour davantage de justice sociale, antiraciste, pour la bifurcation écologique et davantage de participation citoyenne.

Cela nous oblige collectivement.

Majorité comme opposition, nous avons la responsabilité de faire vivre un débat démocratique digne, respectueux, et compréhensible pour les habitants.

Pour notre part, nous assumerons pleinement le rôle qui est désormais le nôtre.

Nous défendrons le programme que nous avons porté devant les habitants et nous serons particulièrement vigilant sur des sujets comme : le passage en régie publique de l'eau, défense du centre de santé municipal, amélioration des conditions de logements des habitants, sauvegarde du marché du centre, entre autres choses.

Nous serons une opposition déterminée, vigilante, et exigeante, avec une seule boussole : l'intérêt des Choisyennes et des Choisyens.

Je vous remercie.